justement ces dimensions, dont l'hon. ministre s'énorgueillit tant, que je crains pour nous; ce sera le corps d'un géant avec la force d'un enfant ; il ne pourra pas se tenir debout. La croissance hâtive et prématurée est aussi fatale aux Etats qu'à l'homme: un Etat ne doit étendre ses limites qu'à mesure qu'il augmente ses forces. L'empire romain n'a pas atteint tout d'un coup ses proportions colossales; sa croissance a été celle du chêne : lente, mais sûre. Ne nous laissens pas éblouir par l'ambition de devenir tout d'un coup un grand peuple ! Les Etats-Unis sont un grand peuple, mais quel est le peuple, quelque petit qu'il soit, qui envie aujourd'hui leur grandeur? Contentons-nous de notre sort : peu de peuples en ont un meilleur. La forme du territoire de la confédération future serait aussi un obstacle insurmontable à l'établissement d'un gouvernement fort; elle équivaut à une difformité. Je citerai le passage suivant à l'appui de cette proposition:

"Quels peuvent être géographiquement les avantages de l'Union? Nous parlons plus pour l'avenir que pour le présent. Si les provinces que l'on veut unir se groupaient en masse compacte, comme la plupart des Etats de l'Union, que leur position géographique fût telle qu'elles eassent besoin les unes des autres pour prospérer, pour avoir une sortie sur l'océan, nous dirions : voilà, au moins, un motif pour les sacrifices qu'on nous demande. Mais non, elles sont éparpillées sur la surface du golfe. La plus rapprochée du Canada, le Nouveau-Brunswick, ne s'y rattache que par une longue lisière de terrain à peine de quelques lieues de largeur et sur les flancs de laquelle se déploie, menaçante, la frontière de l'Union Américaine. Et encore, à l'heure qu'il est, en attendant les améliorations dont nous venons de parler, le plus court chemin, pour venir de ces provinces à nous, est celui des Etats-Unis. Si l'Union des Canadas a été odieuse dans sa formule, du moins elle pouvait se justifier, vue du côte géographique; le Haut-Canada avait besoin du St. Laurent pour arriver à la mer, et les deux provinces forment ensemble une masse compacte qui dit assez que l'acte constitutionnel de 1791 avait eu tort de les séparer."

Si les lecteurs de l'ouvrage publié par l'hon. M. CAUCHON, en 1865, en faveur de la confédération, désirent savoir où j'ai pris co passage, je leur repondrai : dans l'ouvrage de l'hon. M. CAUCHON, de 1858. C'est la partie de son ouvrage de 1858 dont l'hon. auteur aura problablement le plus de peine à se débarrasser. Il peut bien alléguer, pour expliquer son changement d'opinions, sur d'autres points, que la position politique est changée, que nos relations entre les provinces

et avec nos voisins des Etats-Unis ne sont plus les mêmes, mais je ne crois pas qu'il ira jusqu'à dire que la configuration géographique du pays est changée. Il essaiera peut-être de dire que le chemin de fer intercolonial, dont la construction fait partie du programme de la confédération, obviera aux défauts ne notre position géographique, mais je lui repondrai qu'en 1808, quand il a écrit son premier ouvrage, l'on proposait la construction du chemin de fer intercolonial comme on le propose maintenant; l'on en verra la preuve dans le passage même que je vais citer:

"Et encore, à l'heure qu'il est, en attendant les améliorations dont nous venons de parler, le plus court chemin, pour venir de ces provinces à nous, est celui des Etats-Unis."

M. le Président, il m'est impossible de tirer l'hon. auteur de ce mauvais pas, malgré tous mes efforts; aussi j'y renonce. L'hon. procureur-général nous promet que le Bas-Canada sera le soleil de la confédération. Puisque nous ne pouvons trouver aucune comparaison sur notre pauvre globe pour peindre notre grandeur future, allons emprunter un emblême au ciel, au risque de nous perdre dans les nuages, en compagnie des avocats de la confédération. Je propose d'adopter l'arc-en-ciel comme notre emblême. Par la variété de ses couleurs, l'arc-en-ciel donnerait une excellente idée de la diversité des races, des religions, des sentiments et des intérêts des différentes parties de la confédération. Par sa forme, mince et allongée, l'arc-en-ciel représenterait parfaitement la configuration géographique de la confédération. Par son manque de consistance, une image sans corps, l'arc-en-ciel donnerait une excellente idée de la solidité de notre confédération. Il nous faudra absolument un emblême, tous les grands peuples en ont : adoptons celui-là. - M. le President, le fait que nos provinces se trouveront tout d'un coup érigées en confedération ne nous donnera pas un homme de plus; l'on ne fait plus sortir maintenant de la terre, en frappant du pied, des bataillons tout armés, comme l'on faisait dans les temps mythologiques. L'hon. procureur-général du Bas-Canada a développé un plan de stratégie que je prends la liberté de recommander à la considération sérieuse du général-en-chef. L'hon. ministre résume en ces termes les avantages de la confédération sous le point de vue militaire :